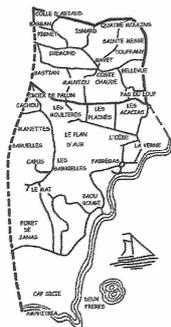


COMITE D'INTERET LOCAL LA SEYNE OUEST ET SUD



B.P 60222 – 83511 LA SEYNE SUR MER Cedex

Permanences du CIL, les 1ers et 3èmes lundis de chaque mois de 17h à 19h
Maison Bouvet, 114 Chemin des Moulières à La Croix de Palun

☎ : 06 70 88 10 78

Adresse courriel : cillaseyneouestetsud@orange.fr

Site Internet du CIL : <http://www.cilseyneouestetsud.fr>

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 enregistrée sous le n° W832002045

La Seyne sur Mer le 17 novembre 2014

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU

Samedi 15 novembre 2014 dans les salons du restaurant « Le Lounge » au Pas du Loup

Référence à rappeler : N°20141117/73-CILLSOS/FPABJCB

**Présents : Mmes : S. ARDOUIN – H. BERENGER – J. FEMENIA – Ch. LEGER – A-M. MURAT et
MM. : J-C. BARDELLI – A. BISCOS – A. BONNET – J. GATEL – L. GUYOT – J. MEDURI – F.
POURCHIER – G. TOURRIER.**

Excusés : MM. : G. MATHIEU – P. ROUME - A. ROZES – D. VIGLIETTI.

🚩 09h00 Le Président ouvre la séance de travail du Bureau

Après avoir traité les diverses infos relatives au fonctionnement de notre Bureau, nous évoquons les quelques rendez-vous et invitations reçues. Le Président rappelle une information importante : l'ouverture de l'enquête publique relative au projet immobilier du « Bois Sacré » le 17 novembre.

1 - Divers : Une importante délégation de notre CIL s'est rendue à la cérémonie d'inauguration de la plaque souvenir apposée sur le bâtiment VEOLIA Boulevard Stalingrad dédiée à la mémoire des 101 victimes qui ont péri dans le tunnel de l'émissaire commun le 11 juillet 1944 (voir sur notre site, le reportage réalisé par notre collègue Solange ARDOUIN)

Courrier : Nous adressons à M. Astore un courrier lui rappelant la promesse de la Commune de procéder à l'entretien du vallon des Quatre Moulins. Cet entretien ne devrait pas tarder à être réalisé.

2 – Invitations :

- 8 novembre : Cérémonie d'hommage aux victimes de la tragédie de l'émissaire Toulon-La Seyne
- 11 novembre : Cérémonies du 96^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918
- 16 novembre : Concert de la Sainte Cécile, chapiteau de la mer
- 1^{er} décembre : inauguration du 13^{ème} festival de cinéma

3 – Lu dans la presse :

- 8 octobre : Francis Lyon présente son roman « la femme de Fabrégas »
- 9 octobre : Un nouveau chef de corps pour les pompiers
- 10 octobre : L'incinérateur de Lagoubran en pleine modernisation
- 10 octobre : Le port de St Elme peine pour sortir la tête de l'eau
- 13 octobre : Anniversaire du CIL du centre-ville : « l'heure est grave »
- 14 octobre : Présentation du roman de Lucie Annot-Rose « deux de chute »
- 13 octobre : « Johnny Bagouze » inhumé cet après-midi.
- 14 octobre : « Johnny Bagouze » enterré sous X
- 16 octobre : Comment faire face à l'érosion du littoral varois
- 17 octobre : Balade d'orientation en forêt de Janas
- 25 octobre : Gilles VINCENT réélu à la présidence d'Amorce
- 20 octobre : Un mémorial en souvenir des victimes de l'émissaire
- 20 octobre : Les Anyssetiers soutiennent Bises de clowns
- 27 octobre : L'enquête publique sur Bois Sacré est reportée
- 1^{er} novembre : Danse et couture à la maison Jean Bouvet
- 2 novembre : La ville souffre d'un manque d'entretien de ses voies de circulation
- 3 novembre : Sapeurs-pompiers : le maire trouve la note trop salée
- 3 novembre : Lucien Annot présente son ouvrage « La Mémoire de l'eau »
- 5 novembre : St Mandrier : Le Conservatoire du Littoral reprend ses droits
- 6 novembre : Electrosensibles : la souffrance au fil des ondes
- 7 novembre : les pompiers ont débuté leur tournée des calendriers
- 7 novembre : Une cérémonie demain pour se souvenir des victimes de l'émissaire
- 8 novembre : La Grande Guerre, thème du 15^{ème} colloque d'HPS
- 8 novembre : Le tribunal valide la reprise de Var Matin par ses salariés
- 9 novembre : Emouvant hommage aux victimes du drame du 11 juillet 1944

2 - Tour de Table :

- Josette FEMENIA constate que les travaux d'élagage, entrepris par la commune le long du chemin du vallon des Moulières, ont été interrompus. Elle souhaite que ces travaux soient achevés rapidement.

-Solange ARDOUIN souhaite rappeler à M. MAGAGNOSC sa promesse d'implanter des « J11 » en sortie du lotissement St Jean des Moulières. Cette implantation devient urgente compte tenu du comportement de certains automobilistes méconnaissant le Code de la Route.

- Alain BONNET se demande pour quelle raison la commune ne nous met pas à disposition des locaux municipaux afin que nous puissions nous y réunir. Il devient urgent d'équiper le grand quart Sud-Ouest de la ville de salles de réunion comme il en existe dans les autres quartiers.

✚ 10h00 Fin de la réunion du bureau.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SAMEDI 6 DECEMBRE 2014

9h30

« Restaurant du Rivage » à Fabrégas

REUNION DE QUARTIER N° 5

Secteurs : 10 – 12 – 15

🚩 **10h00 début de la réunion de quartier N° 5**

► Personnalités présentes :

- M. Gilles VINCENT, Conseiller Général La Seyne Sud- Saint Mandrier
- M. Claude ASTORE, adjoint à la sécurité, aux travaux et représentant M. le Maire excusé
- Mme Jocelyne LEON, adjointe des quartiers Sud
- M. Marcel-Paul MAGAGNOSC, Directeur des services techniques
- Mme Marianne POTHON, chargée de Allô La Seyne

Le Président accueille les participants, dont les nombreux adhérents et sympathisants du quartier qui ont répondu à notre invitation, et les remercie pour leur présence.

Traditionnellement, le Président évoque une liste de questions (synthèse des doléances formulées par nos adhérents), qu'il a remise au préalable aux intervenants afin qu'ils puissent apporter des réponses :

Sans plus attendre il évoque les questions prévues à l'ordre du jour :

1 – Avenue Allende : Deux giratoires sont expressément souhaités pour fluidifier la circulation sur cette artère principale en remplacement des feux tricolores situés au niveau de l'Intermarché et des chemins de Fabre à Gavet et Henri Guillaume. Nous demandons qu'une étude sérieuse de ces aménagements soit réalisée en vue de leurs réalisations à court terme.

Réponse de M. G. VINCENT : le Conseil Général est favorable à ces aménagements et des études ont déjà été menées. Seuls les fonds manquent... La mairie, par la voix de C. ASTORE y est aussi favorable mais au final c'est toujours une question d'argent qui fait défaut.

2 – Route de Fabrégas : Sur le tronçon de route situé entre le rond point de « la barque » et la sortie du domaine Saint Georges, soit 150 à 200 mètres, la sécurité des piétons et autres usagers désirant se déplacer en « mode doux » n'est absolument pas assurée. Il y a urgence à trouver les moyens d'acquérir les terrains nécessaires pour l'aménagement adéquat.

Réponse : En partenariat avec les membres du Conseil de quartier Sud, un projet de mise en sécurité de cette voie dans la partie la plus étroite va être réalisé dès les débuts 2015. Cela consistera à rendre les piétons prioritaires par des systèmes appropriés tels que la pose de J11 réduisant la chaussée à une seule voie et une signalisation adéquate. Cela en attendant l'élargissement souhaité par la cession de bandes de terrains.

Une information importante à faire passer dans la presse et qui pourrait faire évoluer bien des situations aujourd'hui bloquées par le manque de moyens financiers : Les riverains dont les propriétés sont soumises à emplacements réservés peuvent mettre en demeure sous deux mois la commune à acquérir l'espace concerné. Si dans ce laps de temps la mairie ne réagit pas, l'espace réservé devient caduc et plus aucune possibilité ultérieure ne pourra être faite pour acquérir la parcelle en question. Ce qui veut dire que dans pas mal de cas, la commune sera obligée d'acquérir le bien et de trouver à tout prix les fonds nécessaires.

3 – Chemin de Fabre à Gavet (Déjà vu et traité sans succès) : Depuis l'aménagement d'un chemin privé situé vers le N° 692, à chaque grosse pluie un torrent traverse la chaussée pour finir dans les propriétés situées en face. Un pluvial longe ces propriétés et une grille avaloir a été installée devant leurs entrées. Pourtant, le problème demeure ! Nous demandons que tout soit mis en oeuvre pour empêcher l'eau en provenance du chemin privé précité de traverser la route et causer les inondations qui en résultent.

Réponse : M. MAGAGNOSC promet qu'un aménagement complémentaire au précédent sera effectué afin de capter le torrent dès son arrivée sur la chaussée.

4 – Chemin de Fabre à Gavet encore : Après l'élargissement qui a été réalisé à l'extrémité Est de cette voie, quand nous annoncera-t-on l'élargissement total de cette voie sachant qu'il ne reste plus que quelques dizaines de mètres à traiter ? Les perturbations demeurent à certaines heures de la journée d'autant plus que des voitures souvent mal stationnées et des plots J11 mal disposés amplifient la gêne.

Réponse : Idem que le paragraphe 2. Mise en demeure d'acquérir par la mairie l'emplacement réservé par les riverains concernés.

5 – Chemin Jean Ghibaud : Des habitations situées en contrebas de la voie reçoivent les eaux de pluies de celle-ci. Malgré plusieurs visites effectuées sur place avec des élus et des techniciens municipaux, les problèmes demeurent. Quand verrons-nous une réelle prise en compte de ce problème ? Il est inconcevable que nos administrés soient inondés en raison de l'eau provenant de la voirie communale.

Réponse : Le quartier Touffany a la particularité de posséder toutes ses voies d'accès totalement privées. De ce fait, la commune n'a pas les moyens pour intervenir et réaliser des réseaux de pluviaux qui capteraient les eaux de ruissellement. Par ailleurs, il est impératif que le vallat pluvial existant soit maintenu en parfait état par leurs propriétaires. Ceux-ci négligent trop souvent leur entretien, ce qui engendre des accumulations de végétaux et autres détritiques qui obstruent le passage de l'eau et qui forment des bouchons qui, quand ils cèdent sous la pression de l'eau, provoquent des inondations en aval. Le président du CIL rappelle la nécessité à ce quartier de se constituer en ASL pour mieux se gérer.

6 – Rond point giratoire du Docteur Sauvet : Sur ce rond point appelé communément « de la barque » une stèle indique le nom du Docteur Sauvet. Pourtant sur les plans de la ville nous pouvons lire « rond point Fernand Bonifay » Malgré de nombreuses démarches auprès de la mairie, rien n'a été fait pour redonner le nom du Docteur à ce rond point. Un chemin porte déjà le nom de Fernand Bonifay aussi nous pensons légitime notre demande. Quant au rond point des « Deux Frères » dénommé depuis peu sur les plans du nom du Docteur Sauvet, cela ne correspond pas à la réalité. Nous souhaitons pour cela une clarification définitive mais lucide de ces aberrations.

Réponse : Lors d'un précédent Conseil municipal il a été décidé de redonner officiellement le nom du Docteur à ce giratoire. Chose qui sera rectifiée dans les divers documents officiels et auprès de l'office de tourisme qui sera priée de réactualiser ses plans.

7 – Vallat du Loup : De nombreux riverains s'inquiètent de son manque d'entretien d'autant que de nouveaux lotissements voient le jour tout le long de son cours. Des inondations ont déjà été observées vers le rond point du Pas du Loup. Nous demandons qu'une visite soit effectuée par les services techniques concernés et qu'une étude sérieuse soit entreprise afin d'anticiper sur les éventuelles crues dévastatrices. Une visite in situ pourrait être envisagée à 100 mètres du lieu de cette réunion.

Réponse : Une attention toute particulière est portée par les pouvoirs publics pour que ce vallat fonctionne de manière sécurisée. En amont, le vallat du Loup sera relié au bassin de rétention de la caserne Mauvéou afin de ralentir très considérablement le flux des eaux de ruissellement. Quant au niveau du giratoire du Pas du Loup, la propriété qui reçoit le débordement de ce vallat sera exceptionnellement autorisée à surélever son mur (40 cm) afin de contenir le trop plein.

8 – Chemin de Mar Vivo aux Deux Chênes : Le problème de vitesse excessive sur cette voie n'a pas été réglé malgré les nombreuses demandes faites en ce sens. Nous demandons que soit mis en place rapidement un dispositif dissuasif.

Réponse : Un dispositif de rétrécissement de la voie sera réalisé très prochainement. Ce qui devrait dissuader les conducteurs de véhicules à pousser sur l'accélérateur et mettre en péril les piétons et autres utilisateurs en mode de déplacement doux.

9 – Interdiction du brûlage des végétaux : La réglementation est peu ou pas respectée. Qu'attendent les pouvoirs publics pour faire appliquer cette réglementation ? Les contrevenants agissent particulièrement les week-ends.

Réponse : M. G. VINCENT intervient en premier pour donner les explications sur cette réglementation. C'est une réglementation européenne mise en application pour réduire la production de dioxyde induite par la combustion des végétaux. Il en va de la protection de notre environnement aussi, M. C ASTORE indique que les forces publiques vont être beaucoup plus vigilantes à l'avenir sur le respect de cette réglementation.

Le président préconise à nos concitoyens de se doter de broyeurs afin de réduire les volumes de végétaux et favoriser leur transformation en compost. Celui-ci participant à l'enrichissement des sols tout en diminuant la pollution environnementale. C'est un geste Citoyen !

10 – Dépôts sauvages : Ils se multiplient à grande vitesse et les pouvoirs publics semblent démunis. Il y a urgence à intervenir pour dissuader les indécents à continuer.

Réponse : Mme LEON indique en tout premier lieu combien ces incivilités coûtent cher à nos concitoyens. Ensuite, M. ASTORE promet la pose de caméras vidéo « nomades » mais leur mise en service est soumise à des autorisations préfectorales dont les démarches sont en cours. Il craint toutefois que le problème soit ensuite déplacé en d'autres lieux. Des infractions ont déjà été constatées et les contrevenants seront verbalisés.

Par ailleurs, les services municipaux qui occupaient les bâtiments préfabriqués situés dans l'ancienne école au dessus de la déchetterie actuelle près de la mairie technique laisseront la place à un aménagement aux normes pour faciliter les dépôts de toutes sortes dans les bennes posées en contrebas.

- Intervention d'un adhérent : Un gentil citoyen Six-Fournais a été surpris en train de déverser des ordures à coté des bacs d'apports volontaires au pied du chemin de La Seyne à Bastian. Il a été prié par la police de bien vouloir ramasser ses débris et de les amener « ailleurs ». La question sans réponse : a-t-il été verbalisé ?

- M. MAGAGNOSC nous a fait la promesse de faire enfin poser des grillages interdisant ces dépôts sauvages à coté des deux gros bacs. Affaire à suivre !

- M. CAILLARD nous rappelle que le chemin des Quatre Moulins (à sa partie Est) prévu à l'élargissement ne l'est toujours pas. Cette section de voie publique, très étroite, sans visibilité est très dangereuse. Cet élargissement devient urgent.

12h00 précises, le président lève la séance pour libérer rapidement la salle, celle-ci devant être mise à la disposition des convives à venir. Les participants sont invités à partager le verre de l'amitié au bar.

Info complémentaire : En raison du tarif aussi dissuasif que soudain demandé par le gérant du « Louge » nous reconsidérerons le lieu de cette réunion de quartier l'an prochain. Peut être la Maison St Georges avec l'accord de la mairie ? Nous regrettons très sincèrement ce changement de lieu de réunion car jusqu'à présent nous avons toujours été bien accueillis. A vouloir être trop gourmand, on se brûle parfois les ailes !

Le Secrétaire de séance
Francis POURCHIER

Le Président du CILLSOS
Jean-Claude BARDELLI

Copies à:

- M. le Maire de la Seyne sur Mer
- Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers municipaux aux bons soins de M. le Maire
- M. le Conseiller Général du Canton la Seyne Nord
- M. le Conseiller Général du Canton la Seyne Sud-Saint Mandrier
- M. le Commissaire Fabrice BUIL, Police Nationale
- M. TIRION Pôle Proximité Population Prévention, Gestion de Proximité Seynoise
- M. le Directeur de la Police municipale
- Mme OBINO, Police municipale, service Prévention des Risques
- MM. les directeurs des agences Var Matin et la Marseillaise de la Seyne
- M. DECHIFFRE correspondant de Var Matin
- COLLECTIF des CIL
- Lotissements adhérents (20 + 4 correspondants de secteurs)
- Membres du C.A (16)
- Info/diffus 1- 2- 3- 4
- Archives CILLSOS 2014